



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2022

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 10 février 2022 L'an deux mille vingt-deux et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 04/02/2022, s'est réunie sous la présidence de Didier COUDERC
Présents : 11	Sont présents: Didier COUDERC, Régine PAILHAS, Jean-Luc ANTRAYGUE, Raymond CHAPTAL, Jean-Christophe DEPOISIER, Sandrine BRAY, Sabine GERBAL, Dominique RICHARD, Désiré ROPERS, Adrien SAVAJOL, Geneviève TUFFERY.
Votants: 14	Représentés: Dominique AURIERES par Didier COUDERC, Valérie VAN OORTEGEM par Raymond CHAPTAL, Patrice DURAND par Jean-Christophe DEPOISIER. Excusés: Delphine PAULUS Absents: Secrétaire de séance: Désiré ROPERS

Ordre du jour

1. Contrats territoriaux
 - Extension village de gîtes au camping
 - Voirie
2. Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'extension du village de gîtes du camping de Saint-Bauzile au titre de la DETR
3. Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'agrandissement du columbarium au titre de la DETR
4. Demande de financement pour le changement des menuiseries des 4 chalets du camping
5. Transports scolaires 2021
6. Avancement de grades

Questions diverses

- Réflexions sur la mise en location du salon de coiffure
- Point sur le recensement
- Point sur le projet d'extension village de gîtes au camping
- Préparation des prochaines élections

1. Contrats territoriaux 2022-2025

Fin 2021, le Conseil départemental de la Lozère a lancé sa troisième génération de contrats territoriaux « Ensemble faire réussir la Lozère » pour la période 2022-2025. Une enveloppe totale de 40 M€ y sera consacrée autour de deux axes : l'attractivité et le bien vivre ensemble et la transition écologique. Cette enveloppe sera répartie sur six thématiques : voirie, cadre de vie et aménagements de villages, développement, agriculture et tourisme, service et vie quotidienne, habitat et enfin eau et assainissement.

La commune de Saint-Bauzile souhaite s'inscrire dans ces contrats sur la thématique du tourisme et sur celle de la voirie à travers les 2 projets suivants :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Extension du village de gîtes du camping de Saint-Bauzile	467 000.00	2023
Voirie (enveloppe globale pluriannuelle)	92 000.00	2022 à 2025

Extension : le projet consiste à installer 5 chalets de 6-8 places, l'implantation proposée a fait l'objet d'un montage photo qui a été présenté aux conseillers

Voirie : il s'agit d'un programme de rénovation de voirie se déroulant sur 4 ans.

Le Maire propose au conseil d'intégrer ces projets dans les contrats territoriaux (Conseil départemental) à hauteur de 10 % sur le tourisme et 40 % sur la voirie.

L'intégration des ces projets dans les contrats territoriaux est approuvée à l'UNANIMITE

2. **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'extension du village de gîtes du camping de Saint-Bauzile au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Etat)**

Le Maire propose de déposer un dossier en vue d'obtenir un financement au titre de la DETR.

Le plan de financement proposé se détaille de la manière suivante :

	Montant	Taux
Etat- DETR	280 200 €	60 %
Conseil régional	46 700 €	10 %
Conseil départemental	46 700 €	10 %
Quote-part communale	93 400 €	20 %

Le dépôt d'un dossier en vue d'obtenir de la DETR et le plan de financement sont approuvés à l'UNANIMITE

3. **Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'agrandissement du columbarium au titre de la DETR**

Le cimetière de Saint-Bauzile comprend un columbarium de 12 emplacements permettant chacun d'accueillir 4 urnes.

Ce monument réalisé en 2018 ne dispose plus à l'heure actuelle que de trois emplacements libres.

Pour son agrandissement, deux projets peuvent être envisagés :

- L'ajout de 6 cases
- L'ajout de 6 cases sur l'existant et la réalisation d'un nouveau columbarium en plus

La mairie est en attente des devis.

Plan de financement proposé

	6 cases supplémentaires	1 columbarium de 6 cases + 6 cases supplémentaires
DETR (60%)	1 470.00	3 835.00
Part communale (40 %)	980.00	2 556.67
TOTAL HT	2 450.00	6 391.67

En ajoutant un columbarium de 6 emplacements et 6 emplacements supplémentaires, les disponibilités à moyen terme seraient plus importantes et le projet serait plus conséquent.

Cette proposition et le plan de financement sont adoptés à l'UNANIMITE

4. **Demande de financement pour le changement des menuiseries des 4 chalets du camping**

Les baies vitrées comprenant la porte d'entrée et des fenêtres des quatre chalets déjà présents aux « Berges du Bramont » ont besoin d'être remplacées.

Le devis proposé fait état de 24 339.84 € H.T soit **25 678.53 € TTC** pour la fourniture et la pose de la totalité des menuiseries. Il porte sur des menuiseries en alu couleur anthracite.

Plan de financement proposé :

Département (30 %) :	7 301.95 €
Quote-part communale (70 %) :	17 037.89 €
TOTAL :	24 339.84 €

Le devis est accepté et le plan de financement est adopté à l'UNANIMITE

5. Transport scolaire

La Région prend en charge le transport scolaire des collégiens et des lycéens et une partie du transport des élèves des écoles primaires. En principe, les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire doivent participer au financement du ramassage. Par le passé, cette quote-part était égale à 20% du coût moyen départemental d'un élève transporté.

A ce jour, l'information n'a pas été reçue (Il y a peut-être un arriéré)

6. Avancement de grades

Depuis 1er janvier 2021, les Commissions Administratives Paritaires (CAP) n'ayant plus à se prononcer en matière d'avancement de grade, l'autorité territoriale doit désormais prononcer les nominations de ses agents en fonction :

- des critères d'avancement arrêtés dans ses Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour pouvoir envisager l'inscription au tableau annuel d'avancement des agents répondant à ces mêmes critères.
- des taux de promotion, déterminés préalablement par délibération et applicables à chaque grade d'avancement

Cadre d'emplois	Nb d'agents	Nb d'agents promouvables	Taux de promotion possible proposé
Filière administrative			
Attaché	1	0	0
Adjoint administratif de 2e classe	1	1	100 %
Filière technique			
Adjoint technique	2	2	100 %
Adjoint technique de 2e classe	1	1	0

Les taux de promotion proposés sont approuvés à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- **Réflexions sur la mise en location du salon de coiffure**
Rappel de la procédure et des divers échanges avec le liquidateur
Facture pour le rachat du matériel par la mairie reçue le 8 janvier, payée très rapidement, résiliation du bail.
Le Maire propose de démarcher divers acteurs de la profession en vue de trouver un coiffeur diplômé et apte à exercer.
Après discussion, il propose un loyer mensuel de 280 € HT avec un bail de 2 ans.
Le Maire propose également l'extinction de la créance d'indemnité de rupture de contrat de location.

Ces propositions sont adoptées à l'UNANIMITE.

- **Coupe de bois**
Le chantier a fait l'objet d'une visite le 5 janvier par la Préfète et par la direction de l'ONF. Les demandes du conseil municipal ont été respectées et la localisation actuelle des travaux n'est plus susceptible de créer un danger pour des habitations.

- **Point sur le recensement**

Le recensement a débuté le 20 janvier, et il compte désormais 94,4 % de retours, parmi lesquels figurent 76 % de réponses par internet.

Une lettre de relance a été adressée aux retardataires car le recensement doit être terminé le 19 février 2022

Une quinzaine de foyers n'ont toujours pas complété le questionnaire, malgré les passages de l'agent recenseur.

Ce chiffre n'est pas anodin car cela signifie que potentiellement une quarantaine d'individus ne sont pas comptabilisés et que les diverses dotations auxquelles la commune peut prétendre sont réduites à due-concurrence.

L'adjointe chargée de l'opération et les agents recenseurs redoubleront d'efforts afin de recueillir les questionnaires manquants.

- **Travaux**

Traçage des places de parking aux Fonts

Réparation de 2 chemins au Falisson

Débouchage d'une conduite obstruée par un ballon de foot à Lou Clapio

Coupe d'arbres à l'Ensoleillade

Broyage de végétaux à l'aire de dépôt des déchets verts

Remplacement d'une vitre à la salle polyvalente du Falisson

- **Elections**

Rappel des dates de scrutin

Présidentielles : **10 et 24 avril 2022**

Législatives : **12 et 19 juin 2022**

La commission de contrôle doit se réunir entre le **17 et le 20 mars 2022**.

Les **inscriptions sur listes électorales** sont possibles **jusqu'au vendredi 4 mars 2022**.

Un tableau pour la répartition des tâches et des créneaux horaires pour les 1^{er} et le second tour des élections présidentielle a été complété en fin de séance.

Fin à 23h23

Le Maire
Didier COUDERC

